

COMMUNE DE L'ÉTOILE

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU

Mercredi 22 MARS 2017

Le Conseil Municipal de la Commune de L'Étoile, légalement convoqué, s'est réuni ce jour sous la présidence de Monsieur Christian BRENIAUX, Maire.

Présents : Mmes I.THEVENET – A.SPIES (arrivée à 20h45) – M.DULLIN – H.LAMARD – F.PONCET – S.IONATA – E.POINAS

MM. J-G.ROBLIN – T.BAILLY – R.BASSARD – J-M.GAVAND – G.MAUGEIN – G. TREBOUTE

Absents excusés : J.PISKIN (pouvoir à H.LAMARD)

Secrétaire de séance : G.MAUGEIN

Ouverture de la séance par l'approbation du compte rendu du 15 février 2017.

Ordre du jour :

- Compte de gestion et compte administratif lotissement 2016
- Budget lotissement 2017
- Compte de gestion et compte administratif budget principal 2016
- Budget primitif 2017
- Rénovation cantine-garderie : subvention ESTJ (département)
- Remplacement congé maternité PELLIGAND Pauline
- Projet de motion contre la suppression de la délivrance des cartes d'identité par les communes
- Plan Local d'Urbanisme Intercommunautaire
- Rattachement commune nouvelle TRENAL à ECLA
- Dossiers en cours
- Demandes de la population
- Informations et questions diverses

COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF LOTISSEMENT 2016

Françoise PONCET est nommée présidente de séance. Le compte administratif 2016 du budget annexe lotissement, conforme au compte de gestion émis par la trésorerie principale s'établit comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté	1 800.57 €	0	0	124 926.59 €
Opérations de l'exercice	703 814.25 €	719 391.21 €	867 521.93 €	815 207.40 €
TOTAUX	705 614.82 €	719 391.21 €	867 521.93 €	940 133.99 €
Résultat de clôture		13 776.39 €		72 612.06 €

Le conseil municipal, en l'absence de M. le Maire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité approuve le **compte administratif annexe et le compte de gestion ainsi établis et constate que le résultat global de clôture est de 86 388.45 €**

AFFECTATION DU RESULTAT 2016

L'excédent budgétaire s'élevant à 86 388.45 €, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter ce résultat comme suit :

- Excédent reporté au BP 2017 (fonctionnement) : **13 776.39 €**
- Excédent reporté au BP 2017 (investissement) : **72 612.06 €**

BUDGET LOTISSEMENT 2017

La proposition de budget soumise à l'approbation du conseil municipal tient compte des différents travaux à réaliser.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve le budget annexe lotissement 2017 présenté qui s'établit comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opération de l'exercice	575 128.29 €	561 351.90 €	42 614.45 €	480 002.39 €
Résultat reporté		13 776.39 €		72 612.06 €
TOTAUX	575 128.29 €	575 128.29 €	42 614.45 €	552 614.45 €

COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL 2016

Françoise PONCET est nommée présidente de séance. Le compte administratif 2016 du budget principal, conforme au compte de gestion émis par la trésorerie principale s'établit comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		126 582.64 €	6 560.99 €	
Opérations de l'exercice	375 502.97 €	392 002.17 €	90 563.50 €	11 921.47 €
TOTAUX	375 502.97 €	518 584.81 €	97 124.49 €	11 921.47 €
Résultat de clôture		143 081.84 €	- 85 203.02 €	

Le conseil municipal, en l'absence de Mr le Maire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité approuve le **compte administratif et le compte de gestion ainsi établis et constate que le résultat global de clôture est de 57 878.82 €.**

AFFECTATION DU RESULTAT 2016

Monsieur le Maire explique que le compte administratif 2015 fait apparaître :

- **Un excédent de fonctionnement de 143 081.84 €**
- **Un déficit d'investissement de 85 203.02 €**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide d'affecter ce résultat comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 16 499.20 €
B <u>Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+126 582.64 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	143 081.84 €
D <u>Solde d'exécution d'investissement</u>	- 85 203.02 €
E <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	- 3137 €
Besoin de financement F	=D+E - 85 361.01 €
AFFECTATION = C	=G+H 143 081.84 €
Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	85 361.01 €
H Report en fonctionnement R 002	54 741.82 €
DEFICIT REPORTE D 002	85 203.02 €

BUDGET PRIMITIF 2017

La proposition de budget soumise à l'approbation du conseil municipal tient compte des différents travaux à réaliser.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve le budget principal 2017 présenté qui s'établit comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opération de l'exercice	423 051 €	368 310 €	121 021 €	206 226 €
Résultat reporté	0	54 741 €	85 205 €	0
TOTAUX	423 051 €	423 051 €	206 226 €	206 226 €

Les investissements retenus sont :

- ✓ Révision PLU : **3 648 €**
- ✓ Trottoirs chemin de Vaux (report de 2016) : **15 187 €**
- ✓ Aménagement intérieur salle des rencontres accessibilité handicapés : **500 €**
- ✓ Réaménagement cantine-garderie : **50 000 €**
- ✓ Remplacement de trois extincteurs : **240 €**
- ✓ Saleuse (déneigement) : **840 €**
- ✓ Visseuse : **250 €**
- ✓ Débroussailleuse : **845 €**
- ✓ Ordinateur portable école élémentaire : **609 €**
- ✓ Remplacement sanitaire logement Poste : **550 €**
- ✓ Chauffage salle des rencontres : **569 €**
- ✓ Coffret électrique stade (ancienne place du marché) : **945 €**
- ✓ Solde éclairage public chemin de Vaux : **1 210 €**

RENOVATION CANTINE-GARDERIE : SUBVENTION ESTJ

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des devis pour la rénovation de la cantine, et à l'unanimité :

- **DECIDE** la réalisation des travaux suivants :
 - o Equipements cuisine (**23 360 € HT**)
 - o Changements sols, peintures murs et boiserie (**12 648.10 € HT**)

- Démontage puis remontage après travaux des radiateurs à gaz (**277.20 € HT**)
- **DEMANDE** l'aide du département dans le cadre de l'Engagement pour les Solidarités Territoriales Jurassiennes (ESTJ).
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à ces décisions

REMPLACEMENT CONGE MATERNITE PAULINE PELLIGAND

Monsieur le Maire explique que le congé maternité de Mme PELLIGAND Pauline, initialement prévu début mai, a débuté le 14 mars. Il est proposé d'organiser son remplacement de la manière suivante, à compter du lundi 20 mars jusqu'au 7 juillet :

- Cantine : modification horaire pour Mme BEZ Isabelle (employée communale)
- Garderie : modification horaire pour Mme BENDIAB Amel (employée communale)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **APPROUVE** les modifications horaires pour Mesdames BEZ et BENDIAB
- **DIT** qu'un avenant sera pris à leur contrat, à compter du 23 mars 2017
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents se référant à ce dossier.

PROJET DE MOTION CONTRE LA SUPPRESSION DE LA DELIVRANCE DES CARTES D'IDENTITE PAR LES COMMUNES

Suite à une décision de l'état, la délivrance des cartes d'identité se fera, à compter du 20 mars 2017, dans les communes dotés d'équipement spécifiques pour la prise d'empreinte digitales.

L'association des Maires du Jura a décidé de soumettre aux communes une motion afin de protester sur le principe et les modalités relatives à la fin de la délivrance des cartes d'identités par toutes les communes du Jura.

Le conseil municipal (6 voix pour, 9 voix contre), décide de ne pas prendre cette motion.

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAUTAIRE

Monsieur le Maire explique que la loi ALUR prévoit un transfert automatique de la compétence PLUi à la communauté d'agglomération à compter du 27 mars 2017, si les communes ne s'opposent pas à cette décision dans les 3 mois qui précèdent cette date. Pour s'opposer à la prise de compétence PLUi, il faut qu'il y ait au moins 25 % des communes membres qui s'opposent et que cela représente au moins 20 % de la population.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité vote contre le transfert de la compétence PLUI à la communauté d'Agglomération de Lons-le-Saunier.

RATTACHEMENT COMMUNE NOUVELLE A ECLA

Par délibération du 12 janvier 2017, la commune nouvelle de TRENAL a opté pour un rattachement à la communauté d'agglomération d'ECLA.

Conformément à l'article R5211-1-2 du CGCT, il y a lieu de procéder à une nouvelle répartition des sièges de l'organe délibérant.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité approuve l'adhésion de la commune de TRENAL au sein d'ECLA.

COMMISSIONS MUNICIPALES

COMMISSION ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE (T.BAILLY) :

Stade : la rénovation totale de la pelouse initialement prévue ce printemps est reportée en 2018 (après la Percée du Vin Jaune)

COMMISSION COMMUNICATION, CULTURE ET AFFAIRES SCOLAIRES (F. PONCET) :

Devoir de Mémoire : une conférence est organisée le samedi 22 avril à 17h et aura pour thème les femmes pendant la 1^{ère} Guerre Mondiale.

DEMANDE DE LA POPULATION

Antoine GASPARUTTO, habitant de Vallière, pratiquant le badminton, va participer aux Jeux Olympiques des sourds cet été en Turquie. Afin de pouvoir prendre en charge les différents frais (matériel, entraînement personnalisé), il a adressé une demande de subvention sportive auprès de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de lui attribuer une subvention exceptionnelle de 300 €.

INFORMATIONS DIVERSES

La réunion est levée à 22h50.

Prochaine réunion le mercredi 19 avril à 20h30

Le secrétaire de séance

Le Maire